

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de Michelle Greig
Appuyé par Chantale Laroche
Il est unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil de la Municipalité d'Ormstown autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

20-05-158 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet AIRRL

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE le Conseil désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE le Conseil s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le Conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de Jacques Guilbault
Appuyé par Michelle Greig
Il est unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil de la Municipalité d'Ormstown autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

20-05-159 Levée de la séance

Sur proposition de Michelle Greig
Appuyé par Jacques Guilbault
Il est résolu unanimement de lever la séance. Il est 19h40.

Jacques Lapierre
Maire

Georges Lazurka
Directeur général

CERTIFICAT – Je, soussigné, Georges Lazurka, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées et engagées à cette séance.

Georges Lazurka,
Directeur général